

Edwin Arteaga Tobón, fsc

Le dialogue judéo-chrétien proposé aux institutions lasalliennes



Sur l'auteur :

Le Fr. Edwin Arteaga Tobón, FSC, né en Colombie en 1944 a exercé son apostolat dans les institutions lasalliennes de Terre Sainte, de 1964 à 1994. Ses études : Arabe, culture islamique et hébreu à l'Université Hébraïque de Jérusalem. Licence (BA) et Master (MA) en Théologie, à La Salle University de Philadelphie, USA. Il a obtenu son Doctorat « *Cum Laude* » en Théologie à l'Université Pontificale [UPB] de Medellín, Colombie, le 29. 4. 2004, avec une thèse intitulée : « *Ils chercheront la route vers Sion (Jer. 50, 5) - Nouvelles approches théologiques pour le dialogue judéo-chrétien* ».

Le Fr. Edwin est actuellement membre du staff du CIL (Centre International Lasallien) et du Bureau des Etudes Lasalliennes, à Rome.

E-mail : edwinat@lasalle.org

Frères des Écoles Chrétiennes
Via Aurelia 476
00165 Rome, Italie

Oct 2004

Introduction

Le dialogue judéo-chrétien est une nécessité qui s'impose pour plusieurs raisons même si'il n'est pas toujours possible de le mener à l'intérieur de l'école. Mais avant de présenter les raisons qui doivent nous pousser à ce dialogue avec nos frères juifs, nos « frères aînés », selon l'expression du pape Jean Paul II, il nous faut, tout d'abord, revoir succinctement ce que veut dire le mot « dialogue » dans ce contexte religieux et repasser ensuite très brièvement des faits qui ont marqué le déchirement de nos deux communautés.

À propos du mot « dialogue »

Le devoir actuel de toutes les religions et, bien entendu, du christianisme face aux données géopolitiques actuelles, est qu'elles doivent se parler et s'écouter, en mûrissant et en croissant avec les autres dans un élan commun vers le bien-être et le salut de l'humanité. Mais ce dialogue a des règles et... des conséquences parce qu'il ne s'agit pas d'un débat académique sur une théorie mais bien plutôt d'un sujet qui a prise sur l'intimité profonde de ceux qui dialoguent.

Le vrai dialogue théologique « engagé » commence lorsque les deux théologies s'affrontent à l'intérieur de la même personne ; lorsqu'il suscite une méditation religieuse authentique, une contemplation voire une crise religieuse au fond du coeur humain. Le dialogue secoue les bases de notre foi, de notre espérance et de notre charité.

Il y en a qui doutent du dialogue judéo-chrétien étant donnée l'insurmontable asymétrie des deux religions causée par le rôle absolu, unique et universel du salut du Christ dans la pensée chrétienne et son refus du côté juif. Il y en a qui estiment ce dialogue nécessaire, du point de vue chrétien à cause de l'héritage théologique qui nous unit, alors que pour des Juifs ce serait une condition de pouvoir vivre dans une société sans préjugés. Quoi qu'il en soit de ces divergences, il est clair que les racines de l'antisé-

mitisme sont à chercher dans la théologie chrétienne, alors que la réticence des Juifs au dialogue n'est pas nécessairement théologique mais due au ressentiment produit par les coups meurtriers subis au cours de l'histoire dominée par les chrétiens.

Il nous faudrait donc créer une saine psychologie pour que le dialogue commence, progresse et porte des fruits au lieu de se convertir dans un échange perpétuel d'accusations et de torts réciproques, par ailleurs, historiques et douloureux.

Une définition fondamentale du dialogue affirme que c'est une conversation sur un sujet commun entre deux ou plusieurs personnes qui ont des points de vue différents dont le but essentiel est que chaque participant apprenne de l'autre à changer et à croître. Cette définition contient, de fait, le premier commandement du dialogue. Nous nous réunissions jadis entre chrétiens ou avec des Juifs, avec qui nous étions ouvertement en désaccord, pour discuter avec eux et essayer de les gagner à notre cause, convaincus que nous possédions absolument toute la vérité. Il ne peut plus en être ainsi aujourd'hui.

Le refus du dialogue judéo-chrétien: Un raccourci de l'histoire

Le premier déchirement entre Juifs et chrétiens se produisit au concile de Jérusalem consigné dans les Actes des Apôtres (Chap. 15). Vers l'année 90, les Juifs rescapés de la chute de Jérusalem en 70, ajoutaient une « bénédiction » à leurs prières officielles - la *Birkat Haminim* - contre les hérétiques reconnus alors comme étant les chrétiens... L'abîme s'est agrandi par la suite à cause de pressions sociologiques, des différences accrues dans la lecture de la Bible, par une forte crise identitaire au sein de chaque communauté et, bien entendu, par le poids démographique des nouveaux chrétiens venant du monde païen. L'officialisation du christianisme comme religion d'État avec Constantin, met le judaïsme sous le poids des nouvelles attributions octroyées aux disciples de Jésus...

Le dernier dialogue judéo-chrétien consigné dans la littérature de la primitive Église a été celui de Saint Justin avec le rabin Tarphon. Beaucoup de Pères de l'Église se sont intéressés par la suite au judaïsme mais d'une manière qui serait aujourd'hui trai-

tée d'« antisémite ». À la base de la haine portée contre le Juif il y a une lecture des Évangiles qui leur fait porter la responsabilité de la mort de Jésus le Fils de Dieu. C'est le péché de déicide. Depuis lors, les *Tractatus versus Iudæos* - les Traités contre les Juifs - des Pères de l'Église abondent. Au Moyen-Âge, on invente les ghettos, on impose aux Juifs un distinctif jaune, les légendes noires se multiplient sur le sang d'enfants chrétiens mêlé au pain azyme de la pâque juive. Viennent ensuite l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492, l'Inquisition qui les pousse au bûcher ou à la conversion forcée, les pogroms ou massacres causés par les cosaques et les tzars russes vers la fin du 19^e siècle, pour clore finalement ce calvaire avec la soi-disante « Solution Finale » des fours crématoires hitlériens. C'est ce qu'on appelle *la Shoah* - l'Holocauste de la dernière guerre mondiale.

1 - Les motivations du dialogue judéo-chrétien

Il est clair que ces pages s'adressent, tout d'abord, aux lecteurs chrétiens du réseau éducatif lasallien dont le but est de « constituer une communauté humaine où des jeunes d'origines, de conditions sociales et familiale différentes, pourront s'éduquer les uns par les autres à la compréhension d'autrui, à la reconnaissance mutuelle, à l'élargissement de la conscience dans le dialogue, à l'acceptation réaliste de l'originalité et des limites de chacun, à l'esprit de service, au sens de la justice et à l'amour fraternel ».¹

Le coup d'oeil jeté à l'histoire du peuple juif que nous venons d'ébaucher suffirait à lui seul à expliquer l'absence de dialogue judéo-chrétien et à le motiver. Il y a, par ailleurs, d'autres raisons pour le promouvoir plus actuelles et plus tournées vers l'avenir dont voici les plus importantes.

- A. L'invitation de documents du Concile Vatican II, en particulier la Déclaration *Nostra Ætate* sur les religions non-chrétiennes dont le N° 4 sur le judaïsme et la Déclaration *Dignitatis humane* sur la liberté religieuse ;
- B. Les nouvelles perspectives de la théologie des religions ;
- C. La géopolitique devenue le cadre des religions ;
- D. Une réparation théologique due au judaïsme ;
- E. Les textes de l'Institut.

A. La déclaration *Nostra Ætate*

Comme signe précurseur de l'esprit qui allait animer les Pères du Concile à l'égard du judaïsme, il convient de signaler deux faits. Peu après l'hécatombe mondiale de la Seconde guerre mondiale, des Juifs et des chrétiens s'étaient rencontrés à Seelisberg (Suisse) en 1947 pour formuler les premiers points d'un nouveau départ

¹. Déclaration *Le Frère des Écoles Chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui* - 39^e Chapitre Général 1966-1967, Rome, N° 46,2.

dans les relations entre les deux religions (Voir p. 27). C'était treize ans avant le Concile Œcuménique Vatican II. Le second fait c'est la demande du bon pape Jean XXIII, aujourd'hui Bienheureux Jean XXIII, pour que l'on cesse de prier pour les « *Juifs perfides* » dans la grande prière liturgique du Vendredi Saint. Sa décision fut appliquée pour la première fois le Vendredi Saint 1959.

Une nouvelle ère s'ouvre alors à l'Église et au judaïsme. La Déclaration conciliaire *Nostra Œtate* sur les religions non-chrétiennes fut votée par 2221 Pères du Concile (sur 2310) le 28 octobre 1965. La Déclaration *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse fut votée le 7 décembre de la même année par 2308 Pères du Concile (sur 2384). Ces deux Déclarations ouvraient des pages nouvelles pour la théologie chrétienne, en général, et pour le dialogue inter-religieux, en particulier. Voici le N° 4 de la Déclaration *Nostra Œtate* sur le judaïsme qui a été le fondement des relations entre catholiques et Juifs après le Concile :

La religión juive

Scrutant le mystère de l'Église, le Concile rappelle le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament avec la lignée Abraham. L'Église du Christ, en effet, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches, Moïse et les prophètes. Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi (Cf Ga 3, 7), sont inclus dans la vocation de ce patriarche et que le salut de l'Église est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple élu hors de la terre de servitude. C'est pourquoi l'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les Gentils (Cf Ro 11, 17-24). L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les Gentils par sa croix et en lui-même des deux a fait un seul (Cf Ep 2, 14-16).

L'Église a toujours devant les yeux les paroles de l'apôtre Paul sur ceux de sa race « à qui appartiennent l'adoption filiale, la

gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches, et de qui est né, selon la chair, le Christ » (Romains, 9, 4-5), le fils de la Vierge Marie. Elle rappelle aussi que les apôtres, fondements et colonnes de l'Eglise, sont nés du peuple juif, ainsi qu'un grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'Evangile du Christ.

Au témoignage de l'Ecriture sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée (Lc 19,44) ; les Juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Evangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion (Cf Ro 11,28). Néanmoins, selon l'Apôtre, les Juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance (Cf Ro 11, 28-29 ; Conc. Vatic. II Lumen Gentium : AAS 57, 1965, n.1, p. 20). Avec les prophètes et le même Apôtre, l'Eglise attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et « le serviront sous un même joug » (Sophonie 3, 9 ; cf. aussi: Is 66,23 ; Sal 65, 4 ; Ro 11, 11-32).

Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux Juifs, le Concile veut encourager et recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelles, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques ainsi que d'un dialogue fraternel.

Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ (Jn 19,6), ce qui a été commis durant sa passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors, ni aux Juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Eglise est le nouveau peuple de Dieu, les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Ecriture. Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Evangile et à l'esprit du Christ.

En outre, l'Eglise qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les Juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Evangile, déplore les haines, les persécutions et toutes les

manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les Juifs.

D'ailleurs, comme l'Eglise l'a toujours tenu et comme elle le tient, le Christ, en vertu de son immense amour, s'est soumis volontairement à la passion et à la mort, à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut. Le devoir de l'Eglise, dans sa prédication, est donc d'annoncer la croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce.

[Concile œcuménique Vatican II - Paris: Centurion, 1967, p. 696].

Forts de l'élan donné par cette Déclaration conciliaire les catholiques initièrent la constitution de Comités. Le premier - *Comité International de liaison Judéo-Catholique* - était formé de Juifs venant de leur Comité Juif International de Liaisons Inter-religieuses et par des catholiques venant du Bureau de Relations Judéo-Chrétiennes. Il se réunit à Rome pour la première fois du 20 au 23 décembre 1970. L'année suivante le comité mixte initiait une série de rencontres, 25 jusqu'à présent, toutes centrées sur le dialogue judéo-chrétien.

Malgré toutes ces rencontres fructueuses le dialogue a connu des hauts et des bas. L'attitude de Pie XII pendant la Seconde guerre mondiale à l'égard d'un éventuel sauvetage de Juifs ne cesse d'être jugée sévèrement par certains milieux et gêne sporadiquement le dialogue. De même, le conflit politique entre l'État d'Israël et l'Autorité Palestinienne, et ses conséquences atroces, ne cesse de déteindre sur un dialogue qui se voudrait strictement religieux.

B. La nouvelle théologie des religions

La théologie chrétienne des religions étudie l'expérience religieuse de l'humanité à la lumière de la foi chrétienne et considère d'entrée de jeu cette expérience comme étant une expectative anonyme du mystère du Christ.² Les religions du monde consti-

² DUPUIS, Jacques. *Vers une théologie chrétienne du pluralisme religieux*. Paris : Cerf, 1997, p. 4-25.

tuent les divers visages ou expressions de l'expérience religieuse humaine.

Dans notre cas, il ne s'agit pas de comparer le judaïsme aux autres religions pour en déduire qu'elle a une place privilégiée par rapport au christianisme et aux autres religions ou pour en conclure sa supériorité ou infériorité. La théologie des religions met en valeur la relation existante entre Jésus-Christ et les traditions religieuses de l'humanité dont fait partie le judaïsme, sans nier les liens historiques et théologiques privilégiés qu'a ce dernier avec le christianisme.

Les défis du monde actuel appellent la théologie des religions à oeuvrer pour la paix et la justice dans le monde, à s'unir en faveur d'une éthique mondiale qui aiderait les peuples à rendre réelles cette paix et cette justice en ayant toujours le dialogue comme norme entre elles. C'est là un motif suffisant pour impulser le dialogue judéo-chrétien, dans les paroisses, en général, et à l'école lasallienne, en particulier.

C. La géopolitique, nouveau cadre des religions

Les perspectives du dialogue inter-religieux dépendent de la carte géopolitique actuelle en proie au « choc des civilisations ». ³ Le champ de bataille n'est plus aux idéologies totalitaires comme le fascisme, le nazisme ou le communisme mais aux civilisations. C'est dans celles-ci que dominent les religions. Jusqu'à aujourd'hui les guerres en Europe pourraient être cataloguées comme étant des « guerres civiles » de la civilisation occidentale. Dorénavant, ce sont les civilisations qui courent le risque de s'affronter, leurs différences surtout religieuses s'étant mutuellement diabolisées. Le paroxysme de cette situation peut devenir littéralement mortel lorsque la mention « Juif », « Arabe », « Musulman » ou « chrétien » est lue sur votre carte d'identité dans un barrage de police dans un pays en conflit religieux-ethnique. Pour les Juifs c'était toujours mortel dans l'Europe du temps des nazis.

La situation géopolitique encadre les religions et vice-versa, et cela est aussi vrai pour le judaïsme et le christianisme encore

³. HUNTINGTON, Samuel *The clash of Civilisations ? Dans : la revue Foreign Affairs*, Université de Harvard 72(3), 1993, p. 22-49.

aujourd'hui ! Il faut donc l'étudier à l'école. L'ignorance arrogante de la culture de l'autre est une manière de lui faire la guerre parce qu'elle ouvre la porte à sa démonisation et donc à sa persécution. Tant qu'il n'y aura pas la paix entre les religions il n'y aura pas la paix dans le monde. L'affrontement actuel entre un certain type d'islam et l'Occident a des racines politiques et religieuses. Les trois religions du Livre, le judaïsme, le christianisme et l'islam sont appelées à créer un « *écoumène abrahamique* » où leurs valeurs feraient progresser la présence de Dieu dans le monde.

En ce qui concerne nos deux religions le politique s'est souvent mêlé au religieux après la reconnaissance du christianisme comme religion d'Etat majoritaire par l'empereur Constantin. Le bras séculier de l'Etat savait se cacher derrière le bras menaçant des anathèmes ecclésiastiques contre les Juifs. Cela a fini par créer des réflexes et des conduites antisémites qui ont duré des siècles comme nous l'avons vu dans le raccourci historique cité plus haut.

Par ailleurs, aujourd'hui la définition de l'État d'Israël comme un état juif oblige les chrétiens à s'interroger sur le sens théologique que peuvent avoir des notions bibliques telles que la *Terre Promise*, la *violence dans la Bible*, le *Peuple Élu*, la *suprématie de la Loi de Moïse*... Les catholiques doivent aussi s'interroger sur le sens de la reconnaissance de l'État d'Israël par le Saint-Siège et ses implications, tant pour les Juifs dans le monde que pour les chrétiens minoritaires vivant dans cet État... Les réponses à ces questions font partie des connaissances qu'il faut avoir pour le dialogue judéo-chrétien.

D. Une réparation théologique due au judaïsme

Que veut-on dire par « une réparation théologique » ? L'expression est du théologien Franz Mussner.⁴ L'Église reconnaît que sa lecture théologique du mystère d'Israël a été la cause de l'enseignement du mépris envers les Juifs. L'Église propose donc de « se souvenir, de regretter et de demander pardon ».⁵ Les divers comi-

⁴ Cf MUSSNER, Franz. *Traité sur les Juifs*. Paris : Cerf, 1981 p. 259.

⁵ COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Mémoire et Réconciliation. L'Église et les fautes du passé*. Paris : Cerf, 2000.

tés de dialogue créés par le Vatican après le Concile ont aussi pour but de relire les Écritures avec nos frères juifs, d'approfondir le mystère d'Israël et celui de Jésus car, il ne faut pas l'oublier, les Juifs lisent l'Ancien Testament à travers la tradition du Talmud tandis que nous, chrétiens, le lisons à la lumière du Nouveau.

Le dialogue implique donc, à se mettre en route avec le voisin juif ou chrétien et les premiers pas consistent à apprendre les mots fondamentaux de l'autre et comment il les explique. C'est ainsi qu'un Juif qui se veut en attitude de dialogue avec ses frères chrétiens doit lire les Évangiles et les Actes des Apôtres pour y saisir les mots-clé du christianisme. De même, le chrétien qui cherche à comprendre le judaïsme doit connaître la Bible hébraïque expliquée par des Juifs et des notions fondamentales de la Torah orale dont la Mishna et le Talmud. Le chrétien ne saurait se contenter de ce qu'il apprend des Juifs et du judaïsme dans le Nouveau Testament parce que leur description y est souvent le fruit du déchirement et de l'antagonisme naissant entre les deux communautés. C'est ainsi que pour connaître vraiment les pharisiens on ne peut pas se limiter aux données qu'offrent à leur propos les Évangiles.

Mais connaître les mots-clé du judaïsme n'est pas suffisant comme réparation théologique. La « réparation théologique » veut aussi dire « rendre Jésus aux siens ». Jésus fut à la fois projeté par les siens hors de son peuple Israël et « accaparé » par l'Église. Un certain « équilibre » est en train de s'établir : les Juifs commencent à reconnaître Jésus comme l'un des leurs alors qu'ils le considéraient comme un tabou, et les chrétiens, de leur côté, commencent à découvrir son identité juive, culturelle et religieuse, sans dépendre nécessairement des sources évangéliques.

Cette révision, implique aussi un nouveau regard, sur la théologie de « l'alliance du Sinäi qui n'a jamais été abrogée ».⁶ L'expression consacrée d'*Ancien Testament* ou d'*ancienne alliance* a eu des conséquences tragiques parce qu'elle a créé l'infériorité religieuse du judaïsme permettant, en quelque sorte, au christianisme de le déshériter.

⁶. JEAN-PAUL II. L'Alliance jamais abrogée, dans AAS 73 (1981) 80. Discours à Mayence, 17.11.1980.

Le terme d'*ancienne alliance* n'existe pas dans la Bible hébraïque tandis que dans le Nouveau Testament le terme n'apparaît qu'une seule fois en 2 Cor 3,14. Quant à la *nouvelle alliance*, l'expression se trouve dans les Écritures juives, dont le lieu le plus connu est celui de Jer 31, 31-34 et, bien entendu, dans le Nouveau Testament (Cf. Ro 9,4 ; Ac 7,8 ; Ep 2, 11-12 ; Lc 1,72-75 ; Ac 3, 25-26 ; Ga 3, 15-18 ; Ap 11,19).

À la lumière de l'allocution adressée par le pape Jean Paul II à Mayence, le 17 novembre 1980, s'est développée l'exégèse d'*une seule alliance jamais abrogée*. L'alliance du Sinaï est une et éternelle, renouvelée selon la pédagogie miséricordieuse de Dieu chaque fois que son peuple chutait ou se prostituait devant les faux dieux. Elle est offerte aux chrétiens, scellée par le corps et le Sang de Jésus-Christ. « Les dons faits à Israël et sa vocation sont irrévocables » (Ro 11,29). Pour emprunter une image moderne, l'autoroute de l'alliance du Peuple élu (conformé par Juifs et chrétiens, selon les Saintes Ecritures) est une autoroute à deux voies vers Dieu notre Père, jusqu'au miracle final annoncé par l'apôtre Paul (Ro 11,36).

La réparation dont il s'agit n'est donc pas que théologique. Les Juifs attendent des chrétiens le respect de leur différence. Une meilleure connaissance de leur identité, telle qu'ils la définissent, devrait faire partie des programmes d'étude des séminaires et des maisons de formation des religieux. Une catéchèse conforme à la Déclaration *Nostra Ætate* devrait avoir aussi ces préoccupations.

E. Les textes de l'institut

C'est là une motivation importante pour le dialogue judéo-chrétien dans les établissements lasalliens. Il est intéressant de lire, par exemple, dans les Actes du 43^e. Chapitre Général des Frères des Écoles Chrétiennes les orientations suivantes :⁷

« La présence de l'Institut dans des sociétés multi-religieuses exige un dialogue inter-religieux à quatre niveaux :

a - *Celui de la vie* : Frères, Partenaires et jeunes édifient des relations d'amitié et développent la fraternité qui transcende les différences religieuses.

⁷. Circulaire 447 du 1^{er}. Octobre 2000, p. 32.

- b - *Celui de l'école* : un lieu de rencontre où l'enfant est le sujet quelle que soit sa religion. Elle reste un lieu d'éducation humaine et religieuse en donnant la priorité au service éducatif des pauvres.
- c - *Celui des services* : malgré leurs différences religieuses, les Frères, Partenaires et jeunes sont solidaires dans le service des pauvres.
- d - *Celui de l'ordre institutionnel* : le dialogue inter-religieux dans des rencontres nationales et internationales... [Appuyé par la Recommandation 13] qui recommande une représentation de l'Institut dans des rencontres et des événements inter-religieux à un niveau international ».

De même, dans le document *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne : Une Mission Partagée*, du 30 avril 1997, nous trouvons la section 2. 6 toute consacrée au dialogue interreligieux, en général.⁸ Il nous faudrait citer aussi la lettre pastorale du 1^{er} janvier 1995, du Fr. John Johnston, Supérieur Général. Le thème du dialogue interreligieux, en général, faisant déjà partie d'un autre cahier MEL, nous nous bornons à citer ces sources.

⁸. Édition française : 78 A, rue de Sèvres, 75341 PARIS CEDEX 07, p. 65-69.

2. Règles du dialogue

Quant aux règles du dialogue, il y en plusieurs dignes d'être citées. On les trouve formulées souvent sous forme de « décalogue ». Celui qui suit est valide pour tout type de dialogue inter-religieux et, bien entendu, pour le dialogue judéo-chrétien.⁹

1. Le premier but du dialogue est d'apprendre, c'est-à-dire, de changer et de croître en percevant et comprenant la réalité pour agir ensuite en conséquence.
2. Le dialogue inter-religieux doit être un double projet à l'intérieur de chaque communauté religieuse et entre elles réciproquement.
3. Chaque participant doit s'approcher du dialogue en toute honnêteté et sincérité en assumant et supposant l'honnêteté totale et la sincérité de son interlocuteur.
4. Dans le dialogue inter-religieux nous n'avons pas à comparer nos idéaux avec la praxis de nos interlocuteurs mais bien plutôt, nos idéaux avec leurs idéaux et notre praxis avec la leur.
5. Chaque participant doit se définir et s'identifier. Seul le Juif, par exemple, peut définir ce que signifie être Juif. Les autres ne peuvent que se borner à dire comment il paraît au dehors. De même, celui qui est interprété par les autres doit être capable de se reconnaître dans leur interprétation.
6. Chaque participant doit venir au dialogue sans le moindre préjugé concernant la situation des points en désaccord.
7. Il n'y a pas de dialogue possible si ce n'est entre égaux. Par exemple, le dialogue entre Juifs et chrétiens du début des années 70 n'était qu'un prélude au dialogue inter-religieux. C'était compréhensible et adéquat que les Juifs ne viennent alors à ces réunions que pour enseigner le judaïsme aux chrétiens et que ceux-ci s'y soient rendus pour apprendre. Mais s'il

⁹. Cf SWIDLER, Leonard. *The dialogue decalogue*. Journal for Ecumenical Studies-Winter 1983.

doit y avoir un dialogue inter-religieux authentique entre Juifs et chrétiens, les premiers doivent aussi venir pour apprendre... Ils seront alors sur un même pied d'égalité.

8. Il n'y a de dialogue fondamental que dans la confiance mutuelle.
9. Ceux qui entrent dans le dialogue inter-religieux doivent avoir un minimum d'autocritique envers eux-mêmes et envers leurs propres traditions religieuses.
10. Chaque participant doit éventuellement essayer de « sentir » et d'expérimenter la religion de l'autre au fond de lui-même, étant donné qu'une religion n'est pas une affaire cérébrale mais bien plutôt une affaire du coeur et de l'esprit qui touche tout l'être de l'individu et de la communauté. Si l'on atteint les objectifs du dialogue alors l'espérance fondamentale et la finalité du judaïsme et du christianisme se rapprocheront de leur accomplissement, en particulier, du Royaume de Dieu qui sera alors compris et promu.

3. La pédagogie du dialogue

Il s'agit de voir, « sentir » et agir à partir de ce que l'on découvre dans son environnement, dans ce cas l'environnement religieux juif de l'école, du quartier et de la ville. Cette pédagogie interroge tout aussi bien les élèves que les éducateurs. Tout élève peut se poser les questions suivantes et essayer d'y répondre pour entrer dans l'ouverture du dialogue judéo-chrétien. Les questions qui suivent peuvent paraître trop élémentaires, indiscrètes ou trop osées. Elle s'adressent à un milieu scolaire moyen qui n'a pas eu de contacts avec la culture juive. Les réponses à ces questions donnent à l'élève chrétien voire à certains enseignants une connaissance minimale de l'identité juive. Ces questions peuvent aussi faire l'objet d'un travail de groupe ou de classe, le but étant toujours le même : connaître nos frères juifs et leur environnement religieux.

A. La pédagogie des questions

Il s'agit de « voir » : quelles sont les données concrètes de votre environnement social et religieux ; quelle est la proportion des Juifs dans votre classe, votre collège, votre quartier et votre ville ; comment se manifeste leur présence, où est-ce qu'ils se rencontrent et à l'occasion de quelles fêtes ou dates de l'année ; avez-vous remarqué comment ils s'habillent ; pourquoi certains d'entre eux portent une calotte, un chapeau ou une redingote noire ; savez-vous pourquoi ils vivent souvent dans des quartiers à part ? Quand ils se réunissent pour prier, les chrétiens ont généralement une messe. Quand les Juifs se réunissent pour prier que font-ils à la synagogue ? Savez-vous pourquoi sont-ils circoncis dès leur naissance ? Pourquoi le samedi ils se refusent tout type de travail, ne peuvent allumer aucun feu ni toucher des interrupteurs électriques... et pourquoi leur nourriture doit répondre à des exigences religieuses et culturelles contraignantes ?... Savez-vous quels sont les livres les plus importants pour eux après la Bible ?... Savez-vous s'il existe un « Credo » juif un peu comme notre credo, le « Je crois en Dieu... ? »

B. La pédagogie des sentiments

Il s'agit aussi de « sentir » : êtes-vous gêné(e) d'avoir une amie ou un ami juifs ? Quels sentiments avez-vous éprouvé à l'égard des Juifs en lisant les récits de la passion de Jésus dans le Nouveau Testament ? Qu'avez-vous ressenti après avoir lu ou entendu des thèses en faveur de l'extermination des Juifs aux fours crématoires ? Quels sentiments éprouvez-vous à propos de l'occupation de territoires palestiniens par Israël et ses conséquences tragiques ? Pouvez-vous expliquer la différence qui existe entre l'antisémitisme et l'antisionisme ? Il ne suffit pas d'avoir des connaissances sur l'autre il faut aussi prendre conscience de ce que l'on « sent » à son égard ! Les sentiments que l'on éprouve à l'égard de quelqu'un ou d'une collectivité peuvent avoir plus de conséquence que ce que l'on en sait.

C. La pédagogie des actions concrètes

Pour faire démarrer le dialogue judéo-chrétien dans votre école vous pourriez :

1. Inviter un rabbin à répondre aux questions des élèves ou à traiter un sujet prévu ;
2. Visiter une synagogue et des lieux communautaires juifs ;
3. Assister à une liturgie juive le samedi ou lors d'une grande fête ;
4. Assister à un mariage juif ;
5. Établir un glossaire fondamental de 100 mots de culture juive, par exemple, en donnant dix mots à chaque élève qui en chercherait la définition dans une encyclopédie, par internet ou avec un voisin juif... et on en ferait un livret ;
6. Se pencher sur les textes mis comme annexes à la fin de ce cahier, p. 27 à 39.

4. Le fruit du dialogue

Des tâches communes

Il ne fait aucun doute que Juifs et chrétiens font partie du club des nantis de la planète et ils sont donc appelés à prendre conscience de leur rôle à jouer dans l'établissement de la justice. Un des premiers défis dans ce domaine est d'acquérir la notion de ce qui est « suffisant ». Sans la capacité de distinguer entre désirs et besoins et d'accepter qu'il y ait des limites au développement économique on ne saurait penser à une pédagogie vers la justice sociale. C'est là un défi pour les écoles juives et chrétiennes. En allant plus loin dans le sens biblique, il suffit de lire les prophètes d'Israël pour s'apercevoir que Dieu est prêt à renoncer à ses prérogatives culturelles en faveur des pauvres : « Cessez de m'apporter des offrandes inutiles... Vous avez beau multiplier les prières, moi, je n'écoute pas. Vos mains sont pleines de sang, lavez-vous purifiez-vous... Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien, cherchez le droit, secourez l'opprimé, soyez justes pour l'orphelin, plaidez pour la veuve. » (Is 1, 13-17).

Il est donc clair que le dialogue judéo-chrétien ne saurait se borner à des échanges académiques ou à des prières en commun. C'est en débouchant sur des tâches communes que ce dialogue sera aussi sauveur et « corrigera » le monde, le préparera pour la venue du Messie qui est l'attente commune de nos deux religions.

A. La lutte pour la justice

La Déclaration du Frère dans le monde affirme : « L'école est l'un des principaux ateliers d'apprentissage de la vie sociale pour les enfants et les adolescents » (44.2). Nous venons de citer les *Actes du 43^e Chapitre Général* des Frères qui invitent les élèves au service des pauvres, quelle que soit leur religion. C'est dans ce contexte qu'il convient aussi de lire les prophètes Michée et Isaïe : « Avec quoi me présenterai-je devant Yahvé, me prosternerai-je devant le Dieu de là-haut ? Me présenterai-je avec des holocaustes, avec des veaux d'un an ?... On t'a fait savoir, homme, ce qui

est bien, ce que Yahvé réclame de toi : rien d'autre que d'accomplir la justice, d'aimer avec tendresse et de marcher humblement avec ton Dieu » (Mi 6, 6-9)... « Écoutez-moi, vous tous qui êtes en quête de justice, qui cherchez Yahvé. Regardez le roc d'où vous fûtes taillés, la tranchée d'où vous êtes issus. Regardez Abraham votre père » (Is 51,1).

B. La lutte contre tout extrémisme religieux

Il y a des fondamentalismes dans toutes les religions et ils sont souvent mêlés à la politique, sans que l'on sache toujours clair à qui cela profite. Les guerres de religions entre catholiques et protestants font partie de l'histoire européenne. Nous retrouvons cet extrémisme en Irlande du Nord, en Inde entre musulmans et hindous, dans le déchirement de l'ancienne Yougoslavie. Aujourd'hui c'est l'islam qui semble se lever contre l'Occident chrétien par le truchement d'extrémistes Talibans et ceux du groupe Al-Qaida.

Pour finir avec ce contre-témoignage religieux le pape Jean-Paul II a lancé plusieurs appels à la paix et à la concorde entre les religions dont celui adressé lors de la XV Rencontre Internationale de Prières pour la Paix :

« On ne peut plus tolérer davantage le scandale de la division : c'est un « non » répété contre l'amour de Dieu. Encourageons la force de l'amour qu'il nous a manifesté pour que nous ayons l'audace de marcher ensemble. Ensemble, avec vous les représentants des grandes religions du monde, nous devons aussi « aller vers la haute mer », vers l'océan de ce monde pour aider tout le monde à lever le regard et le diriger vers le seul Dieu et Père de tous les peuples de la terre. Nous reconnaitrons alors que les différences ne nous poussent pas à l'affrontement mais bien plutôt au respect, à la totale collaboration et à la construction de la paix. Nous devons tous miser sur le dialogue et sur l'amour comme étant les seuls moyens qui permettent de respecter les droits de chacun et affronter les défis du nouveau millénaire ».

C. L'adoption du dialogue comme norme

Si l'Etat d'Israël célèbre de nos jours le courage des chrétiens qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs pendant la dernière guerre mondiale en les déclarant *Justes des Nations* et en gravant leur nom dans le sanctuaire de Yad Vashem, il faudrait créer un sanctuaire spécial pour y honorer tous ceux qui ont lutté pour que le dialogue soit vraiment la norme. Y auraient une place de choix Raymond Lull (1233-1315), le cardinal Nicolas de Couse (1400-1464), Martin Luther King, Martin Buber, Mahatma Ghandi, Franz Rosenzweig, et le Bienheureux Jean XXIII, entre autres.

Le dialogue « attire » pour ainsi dire, la Présence de Dieu - la Shekhina : « Si deux ou trois s'assoient pour dialoguer sur la Parole alors la Divine Présence sera parmi eux ». ¹⁰ Par ailleurs, le Talmud nous apprend aussi que « le monde ne subsiste que grâce à celui qui se domine au moment de la discussion ». ¹¹

D. La « correction » du monde pour la venue du Messie

Bien que la notion de la « rédemption » soit comprise différemment dans le christianisme et le judaïsme elle a des traits communs qui peuvent en faire tout un programme. Bien que pour les chrétiens la rédemption se soit réalisée dans la vie, la passion et la résurrection de Jésus-Christ, le Royaume de Dieu qu'elle a inauguré est encore à réaliser au jour le jour. Il est ici présent mais aussi en devenir... Pour le judaïsme, le monde n'a pas encore joui de la rédemption et la tâche qui est devant nous est celle de « *leta-qén 'olam bemalkhut Shaddai* » - « Réparer le monde, le perfectionner pour le Règne de Dieu ». Nous nous unissons donc, Juifs et chrétiens, dans le *Qaddish* et le *Notre Père* pour dire par notre dialogue, nos actions et nos prières : « Que votre Règne arrive ! »

¹⁰. Pirqéi Avot - Sentences des Pères de la Synagogue - 3,2.

¹¹. Talmud de Babylone, Hullin 89 a.

5. Pour lire, méditer et partager

A. Déclaration du Conseil International de Chrétiens et Juifs-Seelisberg (Suisse) 1947

1. Rappeler que c'est le même Dieu Vivant qui nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.
2. Rappeler que Jésus est né d'une mère juive, de la race de David et du peuple d'Israël, et que son amour éternel et son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier.
3. Rappeler que les premiers disciples, les apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.
4. Rappeler que le précepte fondamental du christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament et confirmé par Jésus, oblige chrétiens et Juifs dans toutes les relations humaines, sans aucune exception.
5. Éviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-biblique dans le but d'exalter le christianisme.
6. Éviter d'user du mot « juif » au sens exclusif de « ennemis de Jésus », ou de la locution « ennemis de Jésus » pour désigner le peuple juif tout entier.
7. Éviter de présenter la Passion de telle manière que l'odieuse de la mise à mort de Jésus retombe sur tous les Juifs, ou sur les Juifs seuls. En effet, ce ne sont pas tous les Juifs qui ont réclamé la mort de Jésus. Ce ne sont pas les Juifs seuls qui en sont responsables, car la Croix, qui nous sauve tous, révèle que c'est à cause de nos péchés à tous que le Christ est mort. Rappeler à tous les parents et éducateurs chrétiens la grave responsabilité qu'ils encourent du fait de présenter l'Évangile et surtout le récit de la Passion d'une manière simpliste. En effet, ils risquent par là d'inspirer, qu'ils la veuillent ou non, de l'aversion dans la conscience ou le subconscient de leurs enfants ou auditeurs. Psychologiquement parlant, chez des âmes simples, mues par un amour ardent et une vive compassion pour le Sauveur crucifié, l'horreur qu'ils éprouvent tout

naturellement envers les persécuteurs de Jésus tournera facilement en haine généralisée des Juifs de tous les temps, y compris ceux d'aujourd'hui.

8. Éviter de rapporter les malédictions scripturaires et le cri d'une foule excitée : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants », sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante de Jésus : « Père, pardonneur, car ils ne savent ce qu'ils font ».
9. Éviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, maudit, réservé pour une destinée de souffrances.
10. Éviter de parler des Juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Église.

B. Déclaration « *Dignitatis humanæ* » sur la liberté religieuse

Le droit de la personne et des communautés à la liberté sociale et civile en matière religieuse

- Extraits -

Introduction

La dignité de la personne humaine est, en notre temps, l'objet d'une conscience toujours plus vive ; toujours plus nombreux sont ceux qui revendiquent pour l'homme la possibilité d'agir en vertu de ses propres options et en toute libre responsabilité ; non pas sous la pression d'une contrainte mais guidé par la conscience de son devoir. De même requièrent-ils que soit juridiquement délimité l'exercice de l'autorité des pouvoirs publics afin que le champ d'une franche liberté, qu'il s'agisse des personnes ou des associations, ne soit pas trop étroitement circonscrit [...].

C'est pourquoi, tout d'abord, le Concile déclare que Dieu a Lui-même fait connaître au genre humain la voie par laquelle, en Le servant, les hommes peuvent obtenir le salut dans le Christ et parvenir à la béatitude [...]. Tous les hommes, d'autre part, sont tenus de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Eglise ; et, quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles.

De même encore, le Concile déclare que ce double devoir concerne la conscience de l'homme et l'oblige, et que la vérité ne

s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance. Or, puisque la liberté religieuse que revendique l'homme dans l'accomplissement de son devoir de rendre un culte à Dieu concerne son immunité de toute contrainte dans la société civile, elle ne porte aucun préjudice à la doctrine catholique traditionnelle sur le devoir moral de l'homme et des associations à l'égard de la vraie religion et de l'unique Eglise du Christ.

Objet et fondement de la liberté religieuse

2. Le Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Il déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil.

En vertu de leur dignité tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre, et par suite, pourvus d'une responsabilité personnelle, sont pressés par leur nature même et tenus par obligation morale à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de cette vérité. Or, à cette obligation les hommes ne peuvent satisfaire, d'une manière conforme à leur propre nature, que s'ils jouissent, outre la liberté psychologique, de l'immunité à l'égard de toute contrainte extérieure [...].

Liberté religieuse et relation de l'homme à Dieu

3. [...] Chacun a le devoir, et par conséquent le droit, de chercher la vérité en matière religieuse afin de se former prudemment, un jugement de conscience droit et vrai, en employant les moyens appropriés.

Mais la vérité doit être cherchée selon la manière propre à la dignité de la personne humaine et à sa nature sociale, à savoir par une libre recherche, avec l'aide du magistère, c'est-à-dire de l'enseignement, de l'échange et du dialogue par lesquels les uns exposent aux autres la vérité qu'ils ont trouvée ou pensent avoir trouvée, afin de s'aider mutuellement dans la quête de la vérité; la vérité une fois connue, c'est par un assentiment personnel qu'il faut y adhérer fermement [...]. Il ne doit donc pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse. De par son caractère même, en effet, l'exercice de la religion consiste avant tout en des actes intérieurs volontaires et libres par lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu : de tels actes ne peuvent être ni imposés, ni interdits par aucun pouvoir purement humain. Mais la nature sociale de l'homme requiert elle-même qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse il ait des échanges avec d'autres, qu'il professe sa religion sous une forme communautaire [...].

Le pouvoir civil, dont la fin propre est de pourvoir au bien commun temporel, doit donc, certes, reconnaître et favoriser la vie religieuse des citoyens, mais il faut dire qu'il dépasse ses limites s'il s'arroe le droit de diriger ou d'empêcher les actes religieux.

Liberté des groupes religieux

4. La liberté ou immunité de toute contrainte en matière religieuse qui revient aux individus doit aussi leur être reconnue lorsqu'ils agissent ensemble. Des groupes religieux, en effet, sont requis par la nature sociale tant de l'homme que de la religion elle-même. Dès lors, donc, que les justes exigences de l'ordre public ne sont pas violées, ces groupes sont en droit de jouir de cette immunité afin de pouvoir se régir selon leurs propres normes, honorer d'un culte public la Divinité suprême, aider leurs membres dans la pratique de leur vie religieuse et les sustenter par un enseignement, promouvoir enfin les institutions au sein desquelles leurs membres coopèrent à orienter leur vie propre selon leurs principes religieux.

Les groupes religieux ont également le droit de ne pas être empêchés, par les moyens législatifs ou par une action administrative du pouvoir civil, de choisir leurs propres ministres, de les former, de les nommer et de les transférer, de communiquer avec les

autorités ou communautés religieuses résidant dans d'autres parties du monde, d'édifier des édifices religieux, ainsi que d'acquiescer et de gérer les biens dont ils ont besoin.

Aux groupes religieux appartient, de même, le droit de ne pas être empêchés d'enseigner et de manifester leur foi publiquement, de vive voix et par écrit. Mais dans la propagation de la foi et l'introduction des pratiques religieuses on doit toujours s'abstenir de toute forme d'agissements ayant un relent de coercition, de persuasion malhonnête, ou simplement peu loyaux, surtout s'il s'agit des gens sans culture ou sans ressources [...]. Dans la nature sociale de l'homme, enfin, ainsi que dans le caractère même de la religion se trouve le fondement du droit qu'ont les hommes, mus par leur sentiment religieux, de tenir librement des réunions ou de constituer des associations éducatives, culturelles, caritatives et sociales.

Liberté religieuse de la famille

5. A chaque famille, en tant que société jouissant d'un droit propre et primordial, appartient le droit d'organiser librement la vie religieuse du foyer sous la direction des parents. A ceux-ci revient le droit de décider, dans la ligne de leur propre conviction religieuse, la formation religieuse à donner à leurs enfants. C'est pourquoi le pouvoir civil doit reconnaître aux parents le droit de choisir en toute réelle liberté, les écoles et autres moyens d'éducation, et cette liberté de choix ne doit pas fournir prétexte à leur imposer, directement ou non, d'injustes charges [...].

De la responsabilité à l'égard de la liberté religieuse

6. Protéger et promouvoir les droits inviolables de l'homme est du devoir essentiel de tout pouvoir civil. Celui-ci doit donc, par de justes lois et autres moyens appropriés, assumer efficacement la protection de la liberté religieuse de tous les citoyens et leur fournir les conditions favorables à l'exercice de la religion, en sorte que les citoyens soient à même d'exercer effectivement leurs droits et de remplir leurs devoirs religieux. Si, en raison des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent des peuples, une reconnaissance civile spéciale est accordée dans l'ordre juridique d'une cité à une communauté religieuse donnée, il est nécessaire qu'en même temps le droit à la liberté en matière religieuse soit reconnu et respecté pour tous les citoyens et toutes les

communautés religieuses. Enfin, le pouvoir civil doit veiller à ce que l'égalité juridique des citoyens, qui relève elle-même du bien commun de la société, ne soit jamais lésée, de manière ouverte ou larvée, pour des motifs religieux et qu'entre eux aucune discrimination ne soit faite [...].

Limites de la liberté religieuse

7. C'est dans la société humaine que s'exerce le droit à la liberté en matière religieuse, aussi son usage est-il soumis à certaines règles qui le tempèrent. Dans l'usage de toute liberté doit être observé le principe moral de la responsabilité personnelle et sociale : la loi morale oblige tout homme et groupe social dans l'exercice de leurs droits à tenir compte des droits d'autrui, de ses devoirs envers les autres et du bien commun de tous. A l'égard de tous il faut agir avec justice et humanité.

En outre, comme la société civile a le droit de se protéger contre les abus qui pourraient naître sous prétexte de liberté religieuse, c'est surtout au pouvoir civil qu'il revient d'assurer cette protection ; ce qui ne doit pas se faire arbitrairement et à l'injuste faveur d'un parti mais selon des normes juridiques, conformes à l'ordre moral objectif, requises par l'efficace sauvegarde des droits de tous les citoyens et de leur pacifique accord, et par un souci adéquat de cette authentique paix publique qui consiste dans une vie vécue en commun sur la base d'une vraie justice, ainsi que par le maintien, qui se doit, de la moralité publique [...].

Formation à l'usage de la liberté

8. De nos jours l'homme est exposé à toutes sortes de pressions et court le danger d'être frustré de son libre jugement personnel. Mais nombreux sont, d'autre part, ceux qui, sous prétexte de liberté, rejettent toute sujétion et font peu de cas de l'obéissance requise. C'est pourquoi ce Concile du Vatican s'adresse à tous, mais tout particulièrement à ceux qui ont mission d'éduquer les autres, pour les exhorter à s'employer à former des hommes qui, dans la soumission à l'ordre moral, sachent obéir à l'autorité légitime et qui aient à coeur la liberté authentique ; des hommes qui, à la lumière de la vérité, portent sur les choses un jugement personnel, agissent avec le sens de leur responsabilité, et aspirent à tout ce qui est vrai et juste, volontiers portés à collaborer avec d'autres [...].

La doctrine de la liberté religieuse a ses racines dans la Révélation

9. Ce que ce Concile du Vatican déclare sur le droit de l'homme à la liberté religieuse est fondé dans la dignité de la personne dont, au cours des temps, l'expérience a manifesté toujours plus pleinement les exigences. Qui plus est, cette doctrine de la liberté a ses racines dans la révélation divine, ce qui, pour les chrétiens, est un titre de plus à lui être saintement fidèles [...].

Liberté de l'acte de foi

10. C'est un des points principaux de la doctrine catholique, contenu dans la parole de Dieu et constamment enseigné par les Pères, que la réponse de foi donnée par l'homme à Dieu doit être volontaire ; en conséquence, personne ne doit être contraint à embrasser la foi malgré soi. Par sa nature même, en effet, l'acte de foi a un caractère volontaire puisque l'homme, racheté par le Christ Sauveur et appelé par Jésus-Christ à l'adoption filiale, ne peut adhérer à Dieu qui se révèle, que si, attiré par le Père, il fait à Dieu l'hommage raisonnable et libre de sa foi. Il est donc pleinement conforme au caractère propre de la foi qu'en matière religieuse soit exclue toute espèce de contrainte de la part des hommes [...].

Manière d'agir du Christ et des apôtre

11. [...] Dieu, en effet, tient compte de la dignité de la personne humaine qu'il a lui-même créée... Le Christ, doux et humble de coeur, a invité et attiré les disciples avec patience... Reconnaissant que de l'ivraie avait été semée avec le froment, il ordonna de les laisser croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson qui aura lieu à la fin des temps... Il se montra le parfait Serviteur de Dieu qui « ne brise pas le roseau froissé et n'éteint pas la mèche qui fume encore » (Mt 12,20) [...]. Il a rendu témoignage à la vérité mais il n'a pas voulu l'imposer par la force à ses contradicteurs. Son Royaume, en effet, ne se défend pas par l'épée mais il s'établit en écoutant la vérité et en lui rendant témoignage, il s'étend grâce à l'amour par lequel le Christ élevé sur la croix, attire à lui tous les hommes. Instruits par la parole et l'exemple du Christ, les apôtres suivirent la même voie.

L'Église marche sur les pas du Christ et des apôtres

12. L'Église, donc, fidèle à la vérité de l'Évangile, suit la voie qu'ont tracée le Christ et les apôtres lorsqu'elle reconnaît le principe de la liberté religieuse comme conforme à la dignité de l'homme et à la révélation divine, et qu'elle encourage une telle liberté. Bien qu'il y ait eu parfois dans la vie du peuple de Dieu, cheminant à travers les vicissitudes de l'histoire humaine, des manières d'agir moins conformes, bien plus même contraires à l'esprit évangélique, l'Église a cependant toujours enseigné que personne ne peut être amené par contrainte à la foi...

Liberté de l'Église

13. [...] Devant la société humaine et devant tout pouvoir public, l'Église revendique la liberté en tant qu'autorité spirituelle, instituée par le Christ Seigneur et chargée par mandat divin d'aller par le monde entier prêcher l'Évangile à toute créature. L'Église revendique également la liberté en tant qu'elle est aussi une association d'hommes ayant le droit de vivre dans la société civile selon les préceptes de la foi chrétienne... Il y a, donc, bon accord entre la liberté de l'Église et cette liberté religieuse qui, pour tous les hommes et toutes les communautés, doit être reconnue comme un droit et sanctionnée juridiquement...

Fonction de l'Église

14. [...] Le disciple a envers le Christ son maître le grave devoir de connaître toujours plus pleinement la vérité qu'il a reçue de lui, de l'annoncer fidèlement et de la défendre énergiquement, en s'interdisant tout moyen contraire à l'esprit de l'Évangile. Mais la charité du Christ le presse aussi d'agir avec amour, prudence, patience, envers ceux qui se trouvent dans l'erreur ou dans l'ignorance de la foi.

Conclusion

15. [...] Saluant avec joie les signes favorables qu'offre notre temps, mais dénonçant avec tristesse ces faits déplorables [d'oppression religieuse] le saint Concile demande aux catholiques, mais prie aussi instamment tous les hommes d'examiner avec le plus grand soin à quel point la liberté religieuse est nécessaire, surtout dans la condition présente de la famille humaine.

[Concile œcuménique Vatican II - Paris : Éditions du Centurion, 1967, p. 671].

C. Déclaration conciliaire *Nostra Ætate*

N° 4, sur le judaïsme
(Voir encadré p. 10)

D. « Dabru Emet »¹

« Un devoir sacré: reconsidérer la foi chrétienne par rapport au judaïsme et au peuple juif ».

Invitation publiée dans le journal *The New York Times* le 10. 9. 2000, section 1, p. 23.

Ces dernières années, s'est produit un changement spectaculaire et sans précédent dans les relations entre Juifs et Chrétiens. Durant les quelque deux millénaires d'exil juif, les Chrétiens ont eu tendance à définir le Judaïsme comme une religion défailante ou, au mieux, une religion qui a préparé la voie au Christianisme et trouve en lui son accomplissement. Cependant, dans les décennies qui ont suivi l'Holocauste, le Christianisme a changé de manière spectaculaire. Un nombre croissant d'instances officielles de l'Église, tant catholiques que protestantes, ont exprimé publiquement leur remords pour le tort que les chrétiens ont causé aux Juifs et au Judaïsme. Ces déclarations ont affirmé, en outre, que la prédication et l'enseignement chrétiens peuvent et doivent être réformés en sorte qu'ils reconnaissent l'alliance éternelle de Dieu avec le peuple juif et rendent hommage à la contribution du Judaïsme à la civilisation mondiale et à la foi chrétienne elle-même.

Nous croyons que ces changements méritent une réponse juive approfondie. Parlant uniquement en notre nom propre, en tant que groupe intercommunautaire de savants juifs, nous croyons qu'il est temps pour les Juifs d'être au courant des efforts que font les Chrétiens pour rendre honneur au Judaïsme. Nous croyons qu'il est temps pour les Juifs de réfléchir à ce que le Judaïsme peut

¹. Litt. : « Dites la vérité ». Cf. Zacharie 2, 16

dire du Christianisme à présent. A titre de premier pas, nous présentons huit brèves propositions concernant la manière dont Juifs et Chrétiens peuvent être en relation les uns avec les autres.

[1] Juifs et Chrétiens adorent le même Dieu. Avant la montée du Christianisme, les Juifs étaient les seuls adorateurs du Dieu d'Israël. Mais les Chrétiens adorent, eux aussi, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, créateur du ciel et de la terre. Bien que le culte chrétien ne soit pas un choix religieux viable pour les Juifs, nous nous réjouissons en tant que théologiens juifs de ce que par l'intermédiaire du Christianisme, des centaines de millions de gens sont entrés en relation avec le Dieu d'Israël.

[2] Juifs et Chrétiens s'en remettent à l'autorité du même livre, la Bible (que les Juifs appellent « Tanakh »² et les Chrétiens, « Ancien Testament »). Nous référant à elle pour notre orientation religieuse, notre enrichissement spirituel, et notre éducation communautaire, chacun de nous en dégage des leçons similaires : Dieu a créé et soutient l'univers ; Dieu a établi une alliance avec le peuple d'Israël, la parole de Dieu révélée guide Israël vers une vie d'intégrité ; et, en fin de compte, Dieu rachètera Israël et le monde entier. Cependant, Juifs et Chrétiens interprètent la Bible de manière différente sur bien des points. Des différences de cette nature doivent toujours être respectées.

[3] Les Chrétiens peuvent respecter le droit des juifs à la terre d'Israël. L'événement le plus important pour les Juifs depuis l'Holocauste a été le rétablissement d'un Etat juif dans la Terre promise. En tant que membres d'une religion basée sur la Bible, les Chrétiens apprécient que [la terre d'] Israël ait été promise - et donnée - aux Juifs comme le centre physique de l'alliance entre eux et Dieu. Beaucoup de Chrétiens soutiennent l'État d'Israël pour des raisons beaucoup plus profondes que purement politiques. En tant que Juifs, nous applaudissons à ce soutien. Nous reconnaissons aussi que la tradition juive exige la justice pour tous les non-Juifs qui résident dans un Etat juif.

[4] Juifs et Chrétiens acceptent les principes moraux de la Torah. La sainteté inaliénable et la dignité de chaque être humain sont au centre des principes moraux de la Torah. Nous avons tous été créés à l'image de Dieu. Cet accent mis sur ce qui nous est com-

². Acronyme de : Torah - Loi / Pentateuque. Nevi'im : Prophètes, et Ktuvim : Ecrits.

mun peut être la base d'une amélioration des rapports entre nos deux communautés. Ce peut être aussi la base d'un puissant témoignage face au monde entier, pour que s'améliore la vie de nos compagnons d'humanité et pour que soient combattues l'immoralité et l'idolâtrie, qui nous nuisent et nous dégradent. Un tel témoignage est nécessaire, surtout après les horreurs sans précédent du siècle passé.

[5] Le nazisme n'était pas un phénomène chrétien. [Toutefois], sans la longue histoire de violence et d'antijudaïsme chrétiens contre les Juifs, l'idéologie nazie n'aurait pu prendre de l'influence ni parvenir à ses fins. Trop de chrétiens ont participé aux atrocités nazies contre les Juifs, ou les ont approuvées. D'autres n'ont pas suffisamment protesté contre elles. Mais le nazisme n'était pas la conséquence obligée du Christianisme. Si l'extermination nazie des Juifs avait été entièrement couronnée de succès, elle aurait tourné plus directement sa rage meurtrière contre les Chrétiens. Nous exprimons notre reconnaissance envers ceux des Chrétiens qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour sauver des Juifs sous le régime nazi. Ayant cela présent à l'esprit, nous encourageons à la poursuite des efforts récents de la théologie chrétienne, pour répudier sans équivoque le mépris du Judaïsme et du peuple juif. Nous félicitons les Chrétiens qui repoussent cet enseignement du mépris, et nous ne leur reprochons pas les fautes commises par leurs ancêtres.

[6] La différence humainement inconciliable entre Juifs et Chrétiens ne sera pas abolie jusqu'à ce que Dieu ait racheté le monde entier, comme promis dans l'Écriture sainte. Les Chrétiens connaissent et servent Dieu par l'intermédiaire de Jésus Christ et de la tradition chrétienne. Les Juifs connaissent et servent Dieu par l'intermédiaire de la Torah et de la tradition juive. Cette différence ne sera pas abolie par une communauté qui soutiendrait avoir interprété l'Écriture sainte plus correctement que l'autre, ni par l'exercice du pouvoir politique de l'une sur l'autre. Les Juifs peuvent respecter la fidélité des Chrétiens à leur révélation, exactement de la même manière que nous attendons des Chrétiens qu'ils respectent notre fidélité à notre révélation. Ni le Juif ni le Chrétien ne doivent être poussés à confirmer l'enseignement de l'autre communauté.

[7] Une nouvelle relation entre Juifs et Chrétiens n'affaiblira pas la pratique juive. L'amélioration de cette relation n'accélèrera pas

l'assimilation culturelle et religieuse que craignent les Juifs, à juste titre. Elle ne changera pas les formes traditionnelles du culte rendu à Dieu par les Juifs ; elle n'accroîtra pas le nombre des mariages mixtes entre Juifs et non-Juifs, ni n'incitera davantage de Juifs à se convertir au Christianisme, ni ne donnera lieu à un syncrétisme religieux pernicieux entre Judaïsme et Christianisme. Nous respectons le Christianisme en tant que confession de foi issue du Judaïsme et ayant encore des points de contact importants avec lui. Nous ne le voyons pas comme une extension du Judaïsme. Ce n'est qu'en aimant nos propres traditions que nous pouvons poursuivre cette relation en toute loyauté.

[8] Juifs et Chrétiens doivent œuvrer ensemble pour la justice et pour la paix. Juifs et Chrétiens, chacun à leur manière, reconnaissent l'état de non-Rédemption du monde, qu'illustre la persistance de la persécution, de la pauvreté, de la déchéance et de la misère humaines. Bien que la justice et la paix soient finalement l'œuvre de Dieu, nos efforts, conjugués à ceux d'autres communautés de foi, aideront à l'instauration du royaume de Dieu dans lequel nous espérons et que nous désirons ardemment. Séparément et ensemble, nous devons travailler à apporter justice et paix à notre monde. Dans cette entreprise, nous sommes guidés par la vision des prophètes d'Israël :

« Il arrivera, à la fin des jours, que la montagne de la maison du Seigneur s'élèvera au-dessus des collines. Alors de nombreuses nations afflueront vers elle [...] en disant : 'Venez, montons à la montagne du Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob, qu'il nous enseigne ses voies et que nous suivions ses sentiers.' » (Isaïe 2, 2-3).

Signataires: Tikva Frymer-Kensky, Université de Chicago
David Novak, Université de Toronto
Peter Ochs, Université de Virginie
Michael Singer, Université de Notre Dame

Accompagnés par plus de 150 académiciens
et rabbins juifs du monde entier.

© Pour la traduction française M.R. Macina et CJE :
[ZENIT- www.zenit.org/french - Consulté le 04.06.2004].

E. Prière du Pape Jean-Paul II au mur des lamentations de Jérusalem

Le 26 mars 2000.

Dieu de nos Pères, Tu as choisi Abraham et ses descendants pour apporter ton Nom aux nations. Nous sommes profondément attristés par le comportement de ceux qui au cours de l'histoire ont fait souffrir tes enfants, et, implorant ton pardon, nous voudrions nous engager sur la voie d'une fraternité authentique avec le Peuple de l'Alliance.

Bibliographie Fondamentale

Textes officiels de l'Église catholique

* Secrétariat pour les non-chrétiens:

Vers la rencontre des religions. Suggestions pour le dialogue. Vatican : Polyglotte, 1967.

Attitude de l'Église catholique face aux croyants des autres religions, dans le Bulletin du Secrétariat 19 (1984/2). Vatican : Polyglotte.

* Commission pour les relations avec le judaïsme :

Nous nous souvenons : une réflexion sur la Shoah. Vatican : Editrice Vaticana, 16.3.1998.

Notes pour une correcte présentation des Juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique romaine. Rome 24. 6. 1985, dans la Documentation Catholique 82 (1985).

* Commission théologique internationale :

Mémoire et réconciliation : l'Église et les fautes du passé. Paris : Cerf, 2000, 94 p.

* Commission Biblique Pontificale :

Le peuple juif et ses Saintes Écritures dans la Bible chrétienne. Vatican : Editrice Vaticana, 12.12.2002.

* Comité Épiscopal Français pour les relations avec le judaïsme :

Orientations pastorales sur les relations avec le judaïsme. Paris - 1973.

Lire l'Ancien Testament. Contribution à une lecture catholique de l'Ancien Testament pour permettre le dialogue entre Juifs et Chrétiens. Paris : Centurion / Cerf, 1997.

* * * *

STEINSALTZ, Adin. *Introduction au Talmud.* Paris : Albin Michel, 2003. 326 p.

DUJARDIN, Jean. *L'Église catholique et le peuple juif, un autre regard.* Paris : Calmann-Lévy.

MUSSNER, Franz. *Traité sur les Juifs.* Paris : Cerf, 1981. 425 p.

NÉHER, André. *L'identité juive.* Paris : Seghers, 1989 / Payot, 1994. 215 p.

CHALIER, Catherine et FAESSLER, Marc. *Judaïsme et christianisme, l'écoute en partage*. Paris : Cerf, 2001. 504 p.

Revue *Fêtes & Saisons*, N° 336 de juin/juillet 1979 : *Regards sur le judaïsme* ; N° 442 de février 1988 : *L'Église et le judaïsme*.

Consulter le site : www.chrétiens-et-juifs.org

Sommaire

Introduction	5
À propos du mot « dialogue »	5
Le refus du dialogue judéo-chrétien : Un raccourci de l'histoire	6
1 - Motivations du dialogue judéo-chrétien	9
A. La Déclaration conciliaire Nostra Ætate	9
B. La nouvelle théologie des religions	12
C. La géopolitique, nouveau cadre des religions	13
D. Une réparation théologique due au judaïsme	14
E. Les textes de l'Institut	16
2 - Règles du dialogue	19
3 - La pédagogie du dialogue	21
A. La pédagogie des questions	21
B. La pédagogie des sentiments	22
C. La pédagogie des actions concrètes	22
4 - Les fruits du dialogue	23
A. La lutte pour la justice	23
B. La lutte contre tout extrémisme religieux	24
C. L'adoption du dialogue comme norme	25
D. La « correction du monde » pour préparer la venue du Messie	25
5 - Pour lire, méditer et partager	27
A - Déclaration de Seelisberg (Suisse) 1947	27
B - Déclaration conciliaire Dignitatis humanæ sur la liberté religieuse	28
C - Déclaration conciliaire Nostra Ætate, N° 4 sur le judaïsme	35
D - Dabru emet: appel historique de personnalités juives au dialogue avec les chrétiens	35
E - Prière du pape Jean-Paul II au Mur des Lamentations de Jérusalem	39

Cahiers MEL

Les CAHIERS présentent

- **Des réalités lasalliennes**
- **Des réflexions sur l'Association et les Identités lasalliennes**
- **Des approches éducatives/pastorales**

Ils veulent faire connaître l'univers lasallien et aider les équipes éducatives à renouveler leur regard et leur ouverture internationale.

Réalités lasalliennes

- Cheminer vers 2006
- L'écoute des jeunes : une réalité australienne
- L'approche des marginalisés: les gens du voyage
- Le service éducatif des pauvres dans les districts
- Statistiques éducatives lasalliennes
- Les Universités lasalliennes et le projet éducatif
- Les innovations lasalliennes
- Les Ecoles Saint Miguel aux États-Unis
- Le Projet éducatif lasallien en Amérique Latine
- Solidarité Lasallienne

Association et identités lasalliennes

- L'association lasallienne : le récit continue
- Sociologie de l'appartenance associative
- L'itinéraire de l'Éducateur

Approches éducatives / pastorales

- Les droits de l'Enfant
- Collaborer avec les familles
- Les projets éducatifs lasalliens
- L'éducation aujourd'hui à travers les continents
- Construire l'identité personnelle
- Vivre en Présence de Dieu
- Éduquer pour la vie
- Culture religieuse et catéchèse
- Le dialogue inter religieux
- Le volontariat lasallien
- La catéchèse dans l'histoire lasallienne
- Interpellations à l'École chrétienne
- Bible et catéchèse
- Œcuménisme